

L'AIDE ALIMENTAIRE, UNE INSTALLATION QUI POSE QUESTION

Par Christine Mahy et Jean Blairon

UN DROIT QUI A CESSÉ D'ÊTRE ÉVIDENT

Pouvons-nous croire que dans nos pays si riches, l'accès à la possibilité de s'alimenter ne serait plus un jour garanti pour une partie de la population ? Que les combats pour l'égalité devraient recommencer à porter sur l'élémentaire ?

C'est pourtant ce qui se produit sous nos yeux.

Plus préoccupant encore est le constat que la réponse politique générale a pris la voie de construire un circuit parallèle, une sorte d'accès de seconde zone à l'alimentation. Ce circuit est alimenté par des surplus de toutes sortes : les surplus européens, locaux, les surplus de la grande distribution, de l'agriculture, du bio, etc.

Ce circuit de seconde zone se structure de plus en plus comme une normalité : il fait l'objet d'une installation, parfois même d'une installation dans l'installation de ce qui en produit la nécessité. Nous pensons ici au lien qui est parfois imposé entre l'octroi d'un permis d'environnement et l'obligation de donner les invendus :

« C'est dans la ville d'Herstal que le bourgmestre – équivalent du maire -, Frédéric Daerden, a lancé une initiative pertinente. Les supermarchés de la ville doivent donner leurs invendus aux associations d'aide alimentaire pour que leurs permis d'environnement soit renouvelé. Le permis d'environnement est une exclusivité belge, permettant aux magasins de s'installer dans la ville, c'est l'équivalent d'un permis d'exploitation.

Comme la permission est livrée par l'administration communale (municipalité), quelques-unes d'entre elles ont décidé d'y ajouter une clause obligeant les supermarchés à faire don de leurs invendus. Le but étant de limiter le gaspillage alimentaire et de nourrir des personnes dans le besoin. »¹

Si on perçoit bien la bonne intention de ces communes, on ne peut que constater qu'une telle mise en œuvre implique que l'aide alimentaire soit ainsi instituée dans la durée comme réponse à un droit à l'alimentation qui n'est plus respecté. C'est en ce sens que nous parlons d'une « installation » ; mais ce terme évoque aussi une « mise en scène » qui n'est pas absente non plus de la problématique, puisque, nous le verrons, l'aide alimentaire fait l'objet de campagnes de publicité parfois intensives.

LES EFFETS PERVERS DE L'INSTALLATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Notre raisonnement est le suivant : si nous comprenons l'idée de départ « c'est un scandale de jeter alors qu'il y a des gens qui n'ont pas d'argent pour se nourrir », celle-ci devient problématique lorsqu'on légifère et qu'on installe ainsi dans l'organisation habituelle et structurelle de la société le **renoncement** à régler le problème de la pauvreté en s'attaquant aux causes qui la produisent.

Le circuit au rabais de l'accès à l'alimentation conduit à abandonner l'idée d'éradiquer la pauvreté, au profit d'une « gestion » de celle-ci, dont l'organisation pose d'ailleurs de nombreux problèmes.

¹ <https://www.consoglobe.com/gaspillage-alimentaire-belgique-cg>.

La production d'une stratification

L'organisation de l'aide alimentaire en « circuit » introduit une hiérarchisation de « l'offre » qui elle-même produit indirectement une stratification sociale.

On aura ainsi, « au bas de l'échelle », les colis alimentaires les moins intéressants, avec par exemple des produits secs toujours les mêmes. On trouve alors des colis alimentaires composés avec plus de diversité, parfois avec des légumes bio qui ont été en surplus quelque part. On continue avec les restos du cœur, en passant par la table du cœur, le resto social puis l'épicerie sociale...

Chaque élément du « circuit » distribue aussi une représentation différenciée de la personne demandeuse. Dans l'épicerie sociale, la personne sera davantage estimée, respectée parce qu'elle a contribué à l'achat de ce qu'elle a trouvé dans ce qui ressemble à un magasin ; à l'autre bout de la chaîne, dans la distribution de colis, les jugements de valeur ne sont pas rares, quand ce n'est pas le soupçon sur le bien-fondé de la demande, sur fond d'autorisation exigée à quémander, de preuve de pauvreté à apporter, de planification pour un certain temps, etc.

Le « circuit » organisé produit ainsi une stratification sociale qui n'est rien d'autre qu'une hiérarchie dans le stigmaté (des pauvres méritants aux pauvres excusables, puis aux pauvres inexcusables), qui se trouve paradoxalement renforcé par la solution apportée. Goffman qualifiait à juste titre cette hiérarchie de « hiérarchie renégate ».

Nous ne pouvons que constater, en sus, qu'une telle « organisation », couplée à la production d'une stratification sociale, constitue une régression vers la situation que connaissait le XIX^{ème} siècle, avant que les victoires des mouvements ouvriers n'imposent des politiques structurelles visant à éradiquer le paupérisme.

« Au XIX^{ème} siècle, la bourgeoisie parisienne et ses fournisseurs (traiteurs et restaurateurs), tous ont fait commerce de leurs restes. La table dressée à profusion pour les réceptions, l'abondance de mise pour qui voulait tenir son rang ou justifier la réputation de son commerce, étaient coûteuses, et les techniques de conservation encore sommaires, d'où l'usage bien établi de revendre les restes. Ces restes suivaient tout un circuit descendant (à mesure que leur fraîcheur laissait davantage à désirer) à travers les quartiers de la ville : chaque marché comptait des étals réservés au commerce des « bijoux », comme disait la langue populaire du temps. De plus en plus avariés, ayant perdu leur identité, leur goût raffiné et leur spécificité, ces déchets finissaient quand même par trouver preneur, au plus bas prix. »²

L'extension du régime de conditionnalité

Le fonctionnement de l'aide alimentaire comme système ne produit pas seulement un renoncement politique à éradiquer la pauvreté, il permet une progression de la conditionnalité dont est grevée aujourd'hui l'action sociale. Il apparaît de plus en plus comme « normal », en effet, que l'octroi d'un droit soit conditionné à une attitude exigée du demandeur.

Le revenu de remplacement pour ceux dont le droit au travail librement choisi ou accepté est bafoué est ainsi conditionné à des obligations d'activation dont le caractère artificiel si ce n'est contre-productif n'échappe à personne.

Même le « dernier filet » de sécurité sociale, l'aide octroyée par les CPAS, tend à devenir de plus en plus conditionné, notamment via l'imposition de « plans individualisés d'intégration sociale » ; qu'on le veuille ou non, l'imposition de tels plans signifie avant tout qu'on considère que la personne demandeuse s'est trouvée en défaut de planification de son existence (et se trouve donc responsable de sa situation).

L'installation de l'aide alimentaire étend scandaleusement la conditionnalité aux situations dans lesquelles

2 J.-P. Aron, *Le mangeur du XIX^{ème} siècle*, Paris, Denoël-Gonthier, 1976, pp. 215-217 et 259-262 ; et « Sur les consommations avariées à Paris dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle », *Annales E.S.C.*, tome 30, mars-juin 1975, pp. 553-562. Ces deux références sont utilisées par Luce Giard, in « Faire-la-Cuisine », *L'invention du quotidien*, tome 2, *Habiter, cuisiner*, Paris, U.G.E., 1980, p. 180.

les personnes sont soumises à la faim.

UN ASSISTANAT QUI PROGRESSE MASQUÉ

Dans la dernière livraison du *Monde Diplomatique*, Christian De Brie s'insurge contre la progression constante de l'assistanat³.

Mais ce que l'auteur dénonce n'est pas ce que l'on s'est habitué à croire : il s'agit bien de l'assistanat dont bénéficient de plus en plus les entreprises marchandes de la part de l'Etat. L'auteur dresse une liste – qui s'allonge démesurément – des aides en tous genres dont bénéficient les entreprises françaises. Notre pays n'est pas en reste en la matière...

Le circuit de l'aide alimentaire contribue lui aussi à cet assistanat aux entreprises : la récupération de la TVA en cas de distribution des invendus en est un exemple. Dans certains cas, ce sont même des bénévoles d'associations qui scannent les produits qui arrivent à la date limite, qui les emballent, qui chargent les cartons dans les véhicules, qui assurent dans les locaux de l'association la conservation des produits à redistribuer : ces associations assument ainsi la charge totale de l'organisation de la redistribution des invendus alimentaires.

La « participation » des grandes entreprises alimentaires à cette « redistribution » des invendus s'accompagne aujourd'hui de campagnes de publicité qui présentent ces entreprises comme engagées socialement : c'est se construire une image positive à bon compte, nous venons de le voir, mais en plus, c'est masquer la logique capitaliste du profit (et parfois du sur-profit) en mettant en avant une image usurpée de donation et de désintéressement.

C'est en ce sens qu'on peut parler d'installation culturelle en matière d'aide alimentaire.

L'ALIMENTATION AMPUTÉE DE SA DIMENSION CULTURELLE

Cette installation culturelle contribue à légitimer une « politique » de lutte contre la pauvreté qui n'en est justement pas une, puisqu'il ne s'agit pas de lutter contre la pauvreté, mais de trouver à moindres frais une solution à la production d'invendus ; dans le Plan wallon de lutte contre la pauvreté, il y a de fait une mesure qui porte sur les invendus alimentaires, mais cette mesure ne parle pas du tout de nourrir les gens, elle évoque des objectifs de réduction des invendus alimentaires, ce qui est autre chose...

Mais il ne s'agit pas seulement de cela.

L'installation de l'aide alimentaire fait totalement l'impasse sur la dimension culturelle de l'alimentation, qu'elle réduit en instrumentalisant la question.

L'alimentation, en effet, ressortit au domaine de l'intime, de l'autonomie ; la composition du repas, aussi élémentaire qu'elle puisse être parfois, est un acte de création culturelle à part entière, comme l'a très bien décrit Luce Giard. Cette auteure compare même la confection d'un texte avec celle d'un plat (et inversement) ; elle dispose que son travail d'écriture poursuit le travail alimentaire réalisé par la lignée des femmes qui l'ont précédée⁴.

En ce sens, on peut regretter que la réponse de type « circuit de l'aide alimentaire » oblige involontairement sans doute ceux qui en bénéficient à se contenter de ce dont les autres ne veulent plus. Un militant du RWLP l'exprime très simplement ainsi : « les pauvres sont là pour manger ce que les riches ne consomment pas ».

Est ainsi institué indirectement l'abandon d'un droit culturel élémentaire : celui de créer dans sa vie quotidienne. La démocratie culturelle voulue par Marcel Hicter⁵ peut-elle s'accommoder d'un tel abandon ?

3 C. De Brie, « Le fléau de l'assistanat », *Le monde Diplomatique*, février 2018, <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/02/BRIE/58360>.

4 M. de Certeau, P. Mayol, L. Giard, *L'invention du quotidien, tome 2, Habiter cuisiner*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 1994.

5 Le choix de la démocratie culturelle implique en effet de reconnaître, d'une part, qu'il n'existe pas d'individu ou de groupe qui soit réputé dépourvu de culture et, d'autre part, de considérer la culture dans une acception très large, incluant les styles de vie, les coutumes, ou encore, en référence à Michel de Certeau, les créations pratiques qui façonnent le quotidien.

LA VIOLENCE SYMBOLIQUE

L'installation de l'aide alimentaire se fait aussi sur fond de violence symbolique. Celle-ci peut prendre plusieurs formes.

La méconnaissance

Les personnes qui souffrent de la pauvreté sont abreuvées de conseils en alimentation qui traduisent une méconnaissance de leur réalité.

Une militante du RWLP s'insurge ainsi contre les conseils de « mieux manger, manger moins cher, manger plus de légumes, etc. ». Elle relate que si elle suivait ces conseils, par exemple en confectionnant de « grosses soupes de légumes » pour ses adolescents, ceux-ci, non rassasiés, iraient vider le frigo de ce qui était réservé pour les jours suivants et qui serait impossible à racheter. Le choix « rationnel » sera plutôt d'acheter du haché, des pommes de terre, de la sauce, des « choses qui calent » pour éviter d'être privé de toute nourriture par après.

Les conseils basés sur la méconnaissance de la réalité sont évidemment insupportables à entendre, comme est insupportable la publicité de telle grande chaîne de distribution qui propose des recettes toutes faites à 1, 2 ou 3 euros qu'il n'y aurait qu'à... C'est absolument méconnaître qu'il y a des gens qui ont tellement peu d'argent que le repas à 3 euros, ils ne peuvent même pas le faire. On peut s'extasier de l'ingéniosité de ce qui est ainsi proposé... à condition de ne pas devoir l'appliquer soi-même. La situation des nantis sur-occupés, qui achètent des ingrédients tout rassemblés assortis de la recette pour les préparer n'est évidemment pas comparable à celle de ceux qui ont la privation (et surtout la privation de l'autonomie) pour horizon.

L'erreur fondamentale

Les conseillers en compression des dépenses (qui n'ont jamais dû y procéder dans la longue durée, sinon ils sauraient que ces conseils sont inadaptés) ne font pas qu'évoquer des modalités d'action impossibles.

Ils se trompent fondamentalement de lecture en politique d'alimentation. Olivier De Schutter, qui a été rapporteur pour l'ONU en matière d'alimentation, indique une tout autre voie : il faudrait augmenter la protection sociale et le pouvoir d'achat, soutenir les circuits locaux et courts, favoriser l'agriculture familiale, diminuer la dépendance aux produits transformés qui posent des problèmes en matière de santé publique : c'est donc dépenser plus qu'il faut pouvoir faire, pour pouvoir dépenser mieux et régler par voie de conséquence les problèmes que connaît notre environnement⁶.

Rappelons ici que ce qu'on entendait par « épicerie sociale » au XIX^{ème} siècle n'était pas du tout ce que recouvre le terme aujourd'hui. Une d'entre elles s'était appelée « Le commerce véridique » et elle visait déjà non seulement ce qu'on appelle aujourd'hui les circuits courts, mais surtout à diminuer la ponction excessive que les distributeurs capitalistes s'autorisaient : la visée du « Commerce véridique » était de réaliser un partage des bénéfices plus équitable entre consommateurs, producteurs, capitalistes et gérants.⁷

La violence ultime

La violence ultime est celle de la mésinterprétation.

Pour la comprendre, il ne faut jamais oublier que la question majeure est celle de l'autonomie, de la liberté de procéder de manière effectivement libre et intime en matière d'alimentation.

Lorsque cette autonomie a disparu ou est entravée (par exemple par l'imposition de toutes sortes de conditionnalités), il faut comprendre que les personnes peuvent tenter de la retrouver de plusieurs manières :

6 Cf. par exemple cette interview d'Olivier De Schutter : www.youtube.com/watch?v=7i3mPE6u4IQ.

7 Cf. J. Fastrès, « Le fait associatif dans l'histoire », Intermag.be, 2018, www.intermag.be/629.

en s'amusant du système, par exemple ou en le rationalisant d'une manière qui les préserve. C'est le cas lorsque les personnes qui sont contraintes mettent en avant les logiques d'échange et de don, rêvent d'une société sans échanges financiers, ou encore semblent se rallier à un système comme l'allocation universelle. Ceux qui n'ont pas besoin d'un tel système et pour qui il constituera un plus peuvent alors voir dans ces propos une confirmation de leur idéologie, souvent basée sur un déni : il est extrêmement curieux d'entendre prôner une telle logique par ceux qui bénéficient de tous les avantages et de tous les droits procurés par un travail, avantages et droits qu'ils s'empressent d'oublier, pour mettre en avant une liberté de choix théorique qui leur est d'ailleurs déjà accordée pratiquement dans de nombreux domaines de l'existence.

Il faut continuer le débat si on veut, comme le recommande Pierre Bourdieu, « crever l'écran des mots communs », qui sont souvent les mots de la pensée dominante. Quand on demande aux personnes qui ont recours au circuit du don et de l'aide alimentaire, en effet, « Et demain, si tu avais le budget ? », la réponse fuse : « Je retourne au magasin, si j'avais le budget évidemment, en toute autonomie... ».

CONCLUSION

Notre propos n'a pas pour but de disqualifier les actions de solidarité qui sont entreprises pour répondre à des situations dramatiques.

Il vise plutôt à attirer l'attention sur les usages politiques et sociaux qui peuvent être faits de l'installation d'un second circuit de distribution alimentaire réservé aux personnes soumises à la pauvreté. Ces usages très contestables vont du renoncement à lutter réellement et structurellement contre la pauvreté (c'est-à-dire contre ses causes), de la normalisation des inégalités criantes que nous connaissons en matière alimentaire, de l'utilisation obscène de l'apparence du désintéressement pour solutionner un problème d'invendus, de la violence symbolique que les populations soumises à la pauvreté doivent subir en sus de toutes les privations qui les accablent.

Ces problèmes repeints aux couleurs d'une philanthropie qui masque sa véritable nature nous font aussi passer à côté des vraies questions et vraies solutions en matière de développement et de modèle de société. Il est inutile de préciser à qui ce déni profite.



Pour citer cette analyse

Christine Mahy et Jean Blairon, « L'aide alimentaire, une installation qui pose question », *Intermag.be*, décembre 2018, www.intermag.be.